

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



l'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints

Le maître de poste canadien



BOUCHETTE (Québec)



LEOVILLE (Saskatchewan)

Mars 2015

TABLE DES MATIÈRES

DERNIÈRES NOUVELLES DE L'ACMPA

Évaluation des emplois.....	p. 6-8
Message de la présidente.....	p. 4
Négociations.....	p. 5
Relations du travail.....	p. 10-11
Santé et sécurité.....	p. 12

DATES IMPORTANTES

Avis – Réunion annuelle nationale.....	p. 9
Dates des congrès des sections.....	p. 9
Juste Pour Vous.....	p. 14

POUR LES MEMBRES DE L'ACMPA

Assurance-vie collective.....	p. 13
Commander le rapport financier 2014.....	p. 5
In Memoriam.....	p. 12
Liste des représentants syndicaux.....	p. 3

BUREAU NATIONAL

Présidente nationale

Brenda McAuley

Vice-président national

Dwayne Jones

Vice-président national

Daniel L. Maheux

Officier national des relations du travail

Sonia Dupuis

PERSONNEL DE SOUTIEN

Sylvie Duguay

Chantal Legault

Lise Deschamps

Pascal Leroux

Joanne Hay

Le maître de poste canadien

est publié et édité deux fois par année par l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints.

n° de convention 40069832

ISSN/0008-4794

L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) est engagée à maintenir la sécurité, la protection et l'exactitude des renseignements personnels concernant ses membres. Les renseignements personnels des membres sont recueillis, conservés, utilisés et divulgués conformément à la Politique de protection des renseignements personnels de l'ACMPA.

Pour tout commentaire, suggestion ou correspondance, écrire à :

ACMPA – 281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1

Tél. (613) 745-2095

Fax (613) 745-5559

courriel mail@cpaa-acmpa.ca

site Web www.cpaa-acmpa.ca

CPAA Union Representatives / Représentants syndicaux de l'ACMPA

281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1 mail@cpaa-acmpa.ca

Name and address / Nom et adresse	Email / Courriel	Tel. No. / n° de tél.		
		Fax	Off.-bureau	Home-rés.
Mrs. Brenda McAuley Nat. Pres. / Prés. Nat.	BrendaMcAuley@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-720-9779
Mr. Daniel L. Maheux Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	DanielMaheux@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-447-0339
Mr. Dwayne Jones Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	DwayneJones@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-447-0062
Ms. Sonia Dupuis Lab. Rel. Off. / Off. rel. trav.	soniadupuis@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-208-0088

Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve-et-Labrador

Mrs. Louise Ade, Pres., 322 Conception Bay Highway, Conception Bay S. NL A1X 7A3 (Goulds)	Lade@nf.sympatico.ca	709-834-1536	709-364-6888	709-834-4289
Ms. Kimberly V. Hunt, Vice Pres., 20 Dawes Place, Conception Bay S. NL A1X 6Z7 (Hr Main)	kvhunt@nf.sympatico.ca	709-744-2546	709-229-6279	709-744-1945
Ms. Joan Murphy, Sec.-Treas., 29 Joshwill Cres, Conception Bay S. NL A1X 7E2 (Foxtrap)	joanmurphycpaa@gmail.com	709-834-0916	709-834-1106	709-728-8100
Mrs. Shari Porter, Dir., Box 104, Brigus NL A0A 1K0	shariporter@hotmail.com		709-528-3190	709-222-1275
Mrs. Mary Green, Dir., Box 111, Green's Harbour NL A0B 1X0 (Victoria C B)	emcooper130@outlook.com		709-596-3112	709-582-3334

Maritime / Maritimes

Mrs. Karen E. MacDonald, Pres., 247 Walker, Summerside PE C1N 5S6 (Borden-Car.)	k.macdonald1@pei.sympatico.ca	902-436-0464	902-855-2400	902-888-2178
Ms. Catherine B. Léger, Vice Pres., 123 Coates Mills S Rd, Ste-Marie-De-Kent NB E4S 1P2	cleger@aernet.ca	506-955-8193	506-955-3214	506-955-3296
Mrs. Louise Harris, Sec.-Treas., 971 Bradley Street, Wilmot NS B0P 1W0 (Kingston)	louiseharriscpaa@eastlink.ca	902-242-2622	902-765-2435	902-765-2371
Mrs. Jacqueline Mingo, Dir., 342 Lower Rollo Bay rd RR1, Souris PE C0A 2B0	mingoja@outlook.com	902-687-3103	902-687-2828	902-687-2795
Ms. Cheryl MacKenzie, Dir., 497 Eagle Rock Road, Welsford NB E5K 3Y5 (Grand Bay)	cherylcpsaa@gmail.com	506-486-4868	506-738-2613	506-486-2975

Québec

M. Steeven Roy, Prés., 124 Rolland, St-Henri QC G0R 3E0 (St Henri de Lévis)	sroy.acmpa@gmail.com	418-700-3600	418-882-2414	418-882-3600
Mme Susan Morissette, Vice-prés., 499 8e Rue est, La Guadeloupe QC G0M 1G0 (St-Honoré)	susanm.acmpa@gmail.com	418-459-3665	418-485-6355	418-459-6367
Mme Chantal Guillemette, Sec.-Trés., 69 Ross, Victoriaville QC G6P 0B3 (Ste Eulal.)	cguillemette.acmpa@gmail.com	819-758-1067	819-225-4115	819-758-4415
Mme Odette Desgagnés, Dir., 572 du Quai, St-Joseph - Rive QC G0A 3Y0 (LesÉblmts)	odettedesgagnes.acmpa@gmail.com	418-635-1586	418-635-1180	418-635-2505
Mme Chantal Nault, Dir., 286 rue Lemire, St-Germain QC J0C 1K0 (St Guillaume d'Upton)	cnault.acmpa@gmail.com	819-730-0447	819-396-2676	819-395-2943

Ontario

Mrs. Sandra L. Wilson, Pres., 57 Pottinger Street, Lindsay ON K9V 3X9 (Haliburton)	sandra-cpaa@sympatico.ca	705-878-0384	705-878-8306	705-878-8306
Mrs. Connie A. Kelloway, Vice Pres., 132 Queen St., Angus ON L0M 1B0	connie4cpaa@sympatico.ca	705-424-7377	705-424-5653	705-424-1107
Mrs. Susan Scaysbrook, Sec.-Treas., 12 Don Rose Blvd, Mount Albert ON L0G 1M0	sue.cpaa@rogers.com	905-557-2977		905-557-2722
Mme Rita Chartrand, Dir., 2 Pioneer Street W Box 203, Markstay ON P0M 2G0	rchartrand4cpaa@gmail.com	705-853-1210	705-853-4356	705-853-1209
Ms. Maureen Corrick, Dir., P.O. Box 830, Chesterville ON K0C 1H0 (Winchester)	maureen4cpaa@bell.net	613-448-3886	613-774-2702	613-448-1711
Mrs. Judith Potter, Dir., PO Box 215, Lanark ON K0G 1K0	judy4cpaa@bell.net	613-259-2826	613-259-2801	613-259-2389

Manitoba

Mrs. Julie Hughes, Pres., Box 11, Group 4, RR 1, Anola MB R0E 0A0 (Beausejour)	jihcpaa@gmail.com	204-866-4822	204-268-2731	204-866-3217
Mr. Raymond Bonk, Vice Pres., PO Box 1258, Killarney MB R0K 1G0	rbonk.cpaa@hotmail.com	204-523-8407	204-523-4920	204-523-8407
Mrs. Hope M. Toporowski, Sec.-Treas., PO Box 66, Fork River MB R0L 0V0	hopecpaa@mts.net	204-656-4283	204-657-2453	204-656-4815
Mr. Jacques J. Trudeau, Dir., Box 760, Ile des Chênes MB R0A 0T0	jacquescpaa@hotmail.com	204-878-9998	204-878-2036	204-878-9998
Mrs. Janet Johnson, Dir., Box 307, Anola MB R0E 0A0 (East Selkirk)	janetjohnsoncpaa@hotmail.ca	204-866-2436	204-482-1237	204-866-2436

Saskatchewan

Mrs. Shelly Krahenbil, Pres., PO Box 85, Lemberg SK S0A 2B0	shelly@cpaask.org	306-335-9001	306-335-2214	306-335-9000
Mrs. Yolanda Kreitzer, Vice Pres., PO Box 462, Punnichy SK S0A 3C0	yolanda@cpaask.org	306-746-9001	306-835-2517	306-746-5840
Mrs. Lori M. Kachmarski, Sec.-Treas., PO Box 88, Brock SK S0L 0H0	lori@cpaask.org	306-379-4302	306-379-2040	306-379-4302
Mrs. Donna Lutz, Dir., PO Box 258, Lipton SK S0G 3B0 (Southey)	donna@cpaask.org	306-336-0007	306-726-2242	306-336-2575
Mrs. Katherine Ball, Dir., Box 338, Craik SK S0G 0V0	kati@cpaask.org		306-734-2290	306-734-2741

Alberta, Northwest Territories and Nunavut / Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Mrs. Denice A. Pharis, Pres., PO Box 439, Thorsby AB T0C 2P0	dpharis@hotmail.ca	780-789-4131	780-789-3600	780-868-6817
Mrs. Xan Moffatt-Toews, Vice Pres., PO BOX 2368, Fairview AB T0H 1L0	xmtcpaa@hotmail.com	780-835-2157	780-835-2855	780-835-2147
Mr. Gerry Henry, Sec.-Treas., General Delivery, Del Bonita AB T0K 0S0 (Warner)	gnhenry@toughcountry.net	403-758-6329	403-642-3992	403-758-6497
Mrs. Linden Wentzloff, Dir., 85 Grotto Way, Canmore AB T1W 1J8	lwcpaa@gmail.com	403-678-2108	403-678-4377	403-678-2108
Mrs. Phyllis Tuttle, Dir., PO Box 657, Evansburg AB T0E 0T0	ptcpaa@gmail.com	780-727-4587	780-727-4404	780-727-2056

British Columbia and Yukon / Colombie-Britannique et Yukon

Mrs. Barbara J. Lincoln, Pres., 7519 Sechelt Inlet Road, Sechelt BC V0N 3A4	barb.lincoln@cpaa-bcyukon.com	604-885-6075	604-562-2901	604-885-6006
Mrs. Carolyn Elliott, Vice Pres., 3711 Bosun Way RR 2, Pender Island BC V0N 2M2	carolyn.elliott@cpaa-bcyukon.com	250-629-3134	250-629-3222	250-629-3133
Mrs. Natalie Barabonoff, S.-T., 4630 Bain rd, Beasley BC V0G 2G2 (South Slocan)	Natalie.Barabonoff@cpaa-bcyukon.com	250-359-7921	250-359-7297	250-359-7925
Mrs. Leslie O. Ainslie, Dir., 18-4835 Paradise Valley Dr., Peachland BC V0H 1X0	leslie.ainslie@cpaa-bcyukon.com	250-767-9008	250-767-2251	778-479-4480
Mrs. Denise Sorenson, Dir., 209 A 1335 Alpine Dr, Elkford BC V0B 1H0	denise.sorenson@cpaa-bcyukon.com	778-521-0045	250-865-2940	250-865-2485

Message de la présidente nationale



C'est une année très importante pour l'ACMPA et tous les membres de tous les syndicats. Votre Bureau national a bon espoir qu'un changement de gouvernement pourrait survenir en 2015; un gouvernement qui appuie le service postal public et qui met un frein au démantèlement et à l'érosion des services essentiels dans les communautés rurales, un gouvernement qui appuie les syndicats. Avec la mise en œuvre du Plan d'action en cinq points de Postes Canada et du point trois du plan qui fait la promotion des franchises, la Société a certainement rempli son mandat. Elle nous a informés qu'elle avait ouvert 45 nouvelles franchises en 2014.

Sachant qu'il y aura des élections prochainement et en apprenant ceci, nous avons récemment fait parvenir à tous les premiers ministres à travers le Canada une lettre qui exposait les dangers d'ouvrir des franchises dans les communautés rurales. Notre étude « Les bureaux de poste ruraux et les communautés qui en dépendent sont en train d'être abandonnés » affirme que lorsqu'un bureau de poste de la Société est remplacé par une franchise (détenue par des intérêts privés), et que cette franchise ferme ses portes, la plupart du temps la communauté se retrouve sans aucun comptoir postal. Nous avons aussi informé les premiers ministres que l'ACMPA cherchait toujours de nouveaux moyens pour soutenir et améliorer les bureaux de poste publics et pour conserver de bons emplois rémunérateurs pour nos membres dans les régions rurales du Canada.

Malgré les nombreuses réductions et fermetures survenues au cours des deux dernières années, Postes Canada a encore le plus grand réseau de distribution parmi toutes les entreprises canadiennes. Elle a une marque qui est reconnue et à laquelle les gens font confiance presque universellement. Pour ajouter à sa mission sociale, des services bancaires postaux de Postes Canada pourraient réintroduire une institution financière aux 1 178 communautés rurales dans lesquelles on retrouve un bureau de poste de la Société mais pas d'institution financière. Les services bancaires postaux pourraient être utilisés par le gouvernement fédéral comme moteur de la revitalisation des régions rurales du Canada et pour contribuer à mettre en place de nouvelles industries et de nouvelles entreprises dans ces communautés. Puisqu'effectuer des investissements stratégiques dans l'infrastructure publique est l'un des mandats d'un premier ministre, nous avons demandé la tenue d'une rencontre en personne avec les 13 premiers ministres, pour que nous puissions parler des problèmes et obtenir leur appui. En plus de nous préparer pour les élections de 2015, nous avons pris des dispositions pour rencontrer des représentants des différents partis politiques pour nous permettre de partager avec nos membres et avec les citoyens des régions rurales du Canada les positions de nos alliés politiques.

Rappelez-vous que les emplois syndiqués bénéficient à tous. Une étude menée par le Congrès du travail du Canada démontre qu'au Canada, les travailleurs syndiqués gagnent en moyenne 5,11 \$ de plus l'heure que les travailleurs non syndiqués. Les avantages dont nous jouissons en tant que travailleurs syndiqués, comme le régime de soins dentaires, la couverture complémentaire en matière de soins médicaux, etc., profitent aussi à nos familles. Nous devons nous rappeler que les membres de l'ACMPA jouissent des victoires de plusieurs des syndicats qui ont défendu l'équité, dont le congé de maternité, l'indemnité de congé annuel, et la protection contre la discrimination et le harcèlement. Puisque 95 % d'entre nous sont des femmes, je considère qu'il est important de réaliser que la négociation collective et les mesures d'équité salariale réduisent de manière importante l'écart salarial pour les femmes. En moyenne, les femmes qui font partie d'un syndicat gagnent 6,65 \$ de plus l'heure que les femmes qui ne font pas partie d'un syndicat. La campagne publicitaire du Congrès du travail du Canada que vous avez peut-être vue à la télévision le résume si bien :

« Le mouvement syndical n'apporte pas que des emplois décents. Il nous offre une vie meilleure à tous. C'est bon d'être juste! »

Ne perdons pas ce pour quoi nous nous sommes battus pour plus de 100 ans. Nous ne pouvons pas laisser notre pays revenir en arrière en ce qui a trait au droit du travail et aux droits des travailleurs.

Pour conclure, adoptons une position ferme avec un front uni et une voix commune. Notre plus grande force est notre solidarité et notre solidarité est notre survie. Veuillez garder cela à l'esprit lorsque vous votez, puisque le résultat pourrait avoir un impact sur votre emploi et votre communauté.

En toute solidarité,

Brenda M^c Auley

Négociations 2015

par Daniel Maheux

Le 5 mars 2014, l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) a informé la Société canadienne des postes (SCP) qu'elle commençait à se préparer pour les négociations. En septembre dernier, Postes Canada a informé l'ACMPA que son équipe de négociation avait été sélectionnée. Les parties se sont préparées à se rencontrer et les négociations formelles ont commencé la première semaine de février.

Entre temps, les membres de l'ACMPA savent déjà que notre contrat actuel avec Postes Canada est venu à échéance le 31 décembre 2014. Les membres doivent se rappeler que tous les termes, conditions, protocoles d'entente, ainsi que les lettres d'accompagnement, qui constituent une partie de la convention collective, qui est récemment venue à échéance, demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle convention soit ratifiée. Cela signifie aussi que pour les membres qui se situent au plus haut échelon de leur niveau de la grille salariale, aucune augmentation ne sera octroyée avant que la nouvelle convention entre en vigueur.

Lorsque vous lirez ces lignes, les équipes de négociation de l'ACMPA et de Postes Canada se seront rencontrées au cours de la dernière semaine de janvier, de la première semaine de février et pendant deux semaines au mois de mars.

Nous avons comme pratique de ne pas envoyer de rapports détaillés sur les échanges quotidiens lors des négociations. Nous avons toutefois l'intention de nous assurer que nos membres sont tenus informés des développements importants. Nous pouvons vous dire, par exemple, qu'avant même que nous nous assoyions à la table, la Société a clairement affirmé qu'elle chercherait à obtenir le même type de concessions que celles obtenues de l'AOPC.

Au fur et à mesure que le processus évolue, veuillez visiter le site Web de l'Association et consulter le Communiqué pour être tenus informés des mises à jour.

Commander le rapport financier 2014 de l'ACMPA

Le rapport financier vérifié 2014 devrait être disponible en mai. Pour recevoir une copie de ce rapport, veuillez remplir le coupon ci-dessous et le retourner à :

ACMPA
281, rue Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

(SVP ÉCRIRE EN
LETTRES MOULÉES)

Nom

Adresse

Ville – Province – Code postal

Évaluation des emplois

par Dwayne Jones

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) définit l'évaluation des emplois comme étant « un processus systématique destiné à mesurer la valeur relative d'un ensemble d'emplois à l'intérieur d'une organisation ». Afin de comprendre le processus d'évaluation des emplois à l'ACMPA, nous devons étudier l'article 59, l'Appendice « E » ainsi que l'article 48 de la convention collective. Nous n'allons pas étudier ces articles en détail, mais nous allons plutôt étudier des parties de ces articles aux fins de la réévaluation des postes.

L'article 59 de la convention collective nous dit que :

- Le Plan d'évaluation des emplois est entré en vigueur le 1^{er} avril 1997.
- Il a été convenu par les deux parties : la SCP et l'ACMPA.
- C'est le Plan d'évaluation des emplois reconnu pour **TOUS** les postes au sein de l'ACMPA.

L'Appendice « E » de la convention collective nous dit que :

- Il y a un comité mixte composé de trois représentants des deux parties; la SCP et l'ACMPA.
- Le comité se rencontrera, « pour les fins d'une consultation constructive et du partage de renseignements entre les parties, en ce qui a trait à toute difficulté pouvant survenir dans le cours de la mise en œuvre, de l'application et du maintien du Plan d'évaluation des emplois mentionné à l'article 59. »
- Les emplois ou les postes seront évalués uniquement dans les cas suivants :
 1. Changements organisationnels, par exemple une restructuration;
 2. Augmentation ou diminution des opérations, des points de remise, de l'allocation autorisée ou des employés supervisés;
 3. Modifications à des facteurs clés d'évaluation.
- Le processus peut être enclenché par les employés, l'ACMPA ou la Société.
- L'employé peut demander d'obtenir la feuille des « points par facteur » qui contient de l'information sur les points d'évaluation en utilisant la procédure suivante :
 - L'employé présente une demande écrite à son supérieur immédiat;
 - Le supérieur immédiat présente une demande au représentant des RE¹;
 - Les RE présentent une demande à P et DO² au siège social;
 - P et DO transmet les résultats au représentant des RE pour distribution.
- La feuille des « points par facteur » est transmise à l'employé dans les 20 jours suivant la date de sa demande.

1. Relations des employés (RE)

2. Planification et développement organisationnel (P et DO)

Tous les postes à réévaluer, pour lesquels le Comité d'évaluation des emplois s'est réuni, étaient des postes de maître de poste. Je vous dis ceci, car il est important de noter que lorsque la SCP et l'ACMPA se sont entendus sur le Plan d'évaluation des emplois qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 1997, le questionnaire qui avait été élaboré pour évaluer les postes l'avait été pour couvrir **TOUS** les postes à l'ACMPA. Ceci est essentiel lorsque vient le temps de remplir le questionnaire puisque la réponse à chaque question à choix multiples doit être donnée en gardant à l'esprit que quelque part dans ces réponses vous devez être en mesure d'inclure chaque poste de l'ACMPA. Ceci comprend **TOUS** les postes indéterminés (temps partiel à 4 heures jusqu'au temps plein à 40 heures, les adjoints principaux, les maîtres de poste de la catégorie des groupes incluant les groupes 1 à 6, ainsi que ceux de la catégorie des classes, incluant les classes 1 à 6). Si nous devions limiter les réponses seulement aux postes de maître de poste, les réponses ainsi que la manière dont les employés, les gestionnaires de zone locale (GZL) ou même le Comité d'évaluation des emplois compléteraient l'exercice seraient faussées. Ceci va non seulement à l'encontre de l'intention réelle du Plan d'évaluation des emplois, c'est aussi injuste envers l'individu dont le poste est réévalué. Nous savons et comprenons que lorsqu'un poste est réévalué, c'est le poste et non la personne qui est évalué. Toutefois, nous devons aussi réaliser que le plan d'évaluation peut avoir des impacts potentiels sur les individus eux-mêmes. C'est pour cette raison qu'il est essentiel d'avoir une compréhension parfaite de ce qui est requis lorsqu'on fait une demande de réévaluation ou lorsqu'on remplit un questionnaire lorsque la Société a demandé la réévaluation d'un poste. Nous vous encourageons toujours, les membres de l'ACMPA, à communiquer avec votre officier de section locale, (les coordonnées sont disponibles au www.cpaacacmpa.ca) afin de vous assurer que vous obtenez réponse à vos questions tout au long du processus. Nous sommes ici pour vous aider à prendre des décisions éclairées, et chaque section a reçu un cours élaboré par un formateur qui a participé à l'élaboration du Plan d'évaluation des emplois.

Normalement, lorsqu'un employé demande une réévaluation, il communiquera soit avec son gestionnaire de zone locale ou un officier de section locale pour obtenir un formulaire de demande de questionnaire d'évaluation des emplois (DQEE). Ce formulaire a été élaboré par le comité mixte à partir des critères mentionnés à l'Appendice « E » de la convention collective. Il est primordial que toute demande réponde à l'un ou l'autre des critères sinon le poste ne sera pas réévalué. Ne confondez pas ce formulaire DQEE avec la feuille des « points par facteur » qui est également mentionné à l'Appendice « E ». La feuille des « points par facteur » contient des échéanciers précis et cela ne signifie pas nécessairement qu'une réévaluation sera effectuée sur un poste.

Une fois rempli, le formulaire DQEE sera envoyé à P et DO au siège social et une fois que le comité mixte aura vérifié qu'il répond aux critères, un questionnaire d'évaluation des emplois sera envoyé. Le titulaire de poste en cours de réévaluation remplira le questionnaire, et je dois vous rappeler que le questionnaire ne se veut pas une évaluation de la personne, mais plutôt une évaluation des responsabilités associées au poste. Une fois qu'il aura rempli le questionnaire, il le fera parvenir à son gestionnaire de zone locale qui remplira à son tour sa partie du questionnaire. Une fois que le titulaire et le gestionnaire auront rempli le questionnaire, le gestionnaire le fera parvenir à P et DO au siège social où il sera révisé lors de la prochaine réunion du Comité d'évaluation des emplois. Je

tiens à souligner que l'objectif du questionnaire n'est pas que le titulaire et le gestionnaire soient d'accord sur chaque question. Chaque partie doit sentir qu'elle a la liberté de répondre à chaque question de manière honnête et elle doit être en mesure de présenter les faits à l'appui qui lui permettent de soutenir la réponse choisie. L'objectif du comité est de prendre ce que le titulaire et le gestionnaire ont présenté, étudier le processus établi selon le plan, partager l'information entourant chaque cas et par la consultation constructive, parvenir à un résultat convenu. C'est à ce point-ci que nous devons étudier un autre article de la convention collective, l'article 48.

L'article 48 de la convention collective nous dit que :

- « Il n'y aura pas de conversion de bureau de poste de catégorie des groupes à catégorie des classes ou l'inverse à moins que le poste du maître de poste ait été réévalué à un niveau de classification plus élevé ou moins élevé, conformément à l'article 59. »
- Un poste de maître de poste réévalué au-dessous du niveau de classification 3 équivaut à un bureau de la catégorie des groupes.
- Un poste de maître de poste réévalué au-dessus du niveau de classification 3 équivaut à un bureau de la catégorie des classes.
- Les heures attribuées à un bureau de poste **excèdent** 40 heures par semaine, le bureau ne peut être converti de la catégorie des classes à la catégorie des groupes.
- Le poste d'un maître de poste a été réévalué **au** niveau de classification 3, le comité doit faire une recommandation au gestionnaire de zone locale et à l'officier de section locale de convertir ou non le bureau de la catégorie des groupes à la catégorie des classes ou l'inverse.
- Avant de prendre une décision, la Société **doit** consulter avec le représentant de la section locale de l'ACMPA.

Quelque chose à noter à partir des points mentionnés plus haut; lorsque les heures allouées à un bureau de poste dépassent 40 heures, le bureau demeure un bureau de la catégorie des classes. Ces postes à quatre heures valent de l'or.

Il est aussi important de noter que le comité fait des recommandations aux autorités locales lorsqu'un bureau est réévalué **à** un niveau de classification 3. Les recommandations du comité sont généralement suivies, l'article précise toutefois le processus à suivre si un représentant local de la SCP ou de l'ACMPA pense autrement. Ce qui est important de retenir de cette partie du processus, c'est qu'après que le comité a présenté ses recommandations, aucune décision n'est prise sans d'abord consulter les autorités locales (GZL et le représentant de la section locale de l'ACMPA).

C'est la partie de l'article où, encore une fois, je vous implore de demeurer en contact avec vos officiers de section locale. Plus d'information vous pouvez leur fournir au cours du processus (ou de tout processus), plus forte votre voix sera entendue. Sentez-vous à l'aise d'aller chercher l'aide de vos officiers de section, en tout temps, peu importe où vous en êtes dans le processus d'évaluation des emplois, ou même pour obtenir plus de précisions sur le sujet. Nous sommes ici pour vous appuyer dans votre rôle et pour aider à assurer que la convention collective est respectée.

**Congrès annuel des sections
2015**

Terre-Neuve-et-Labrador

Ramada St. John's
102, ch. Kenmount
St. John's T.-N.-L. A1B 3R2
2 & 3 mai 2015

Tél. (709) 722-9330 sans-frais 1-866-250-2275

Manitoba

Hôtel Viscount Gort
1670, av. Portage
Winnipeg Man. R3J 0C9
1, 2 & 3 mai 2015

Tél. (204) 775-0451 sans-frais 1-800-665-1122

Maritimes

Holiday Inn Express
2515, ch. Mountain
Moncton N.-B. E1G 2W4
29, 30 & 31 mai 2015

Tél. (506) 384-1050 sans-frais 1-877-660-8550

Saskatchewan

Hôtel Travelodge Régina
4177, rue Albert
Régina Sask. S4S 3R6
5, 6 & 7 juin 2015

Tél. (306) 586-3443

Québec

Hôtel Le Montagnais
1080, boul. Talbot
Chicoutimi Qc G7H 4B6
15, 16 & 17 mai 2015

Tél. (418) 543-1521 sans-frais 1-800-463-9160

Alberta, T.N.-O. & Nt

Sheraton Red Deer
3310 – 50^e av.
Red Deer Alb. T4N 3X9
12 & 13 juin 2015

Tél. (403) 346-2091 sans-frais 1-800-662-7197

Ontario

Residence Inn Gravenhurst Muskoka Wharf
285, ch. Steamship Bay
Gravenhurst Ont. P1P 1Z9
1, 2 & 3 mai 2015

Tél. (705) 687-6600 sans-frais 1-866-580-6238

C.-B. & Yukon

Hôtel Hume
422, rue Vernon
Nelson C.-B. V1L 4E5
22, 23 & 24 mai 2015

Tél. (250) 352-5331 sans-frais 1-877-568-0888

AVIS

Réunion annuelle nationale

8 octobre 2015 (15 h)

ACMPA
Bureau national
281, rue Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

Tél. (613) 745-2095 Fax (613) 745-5559
courriel : mail@cpaa-acmpa.ca site Web : www.cpaa-acmpa.ca

Les membres qui désirent participer, veuillez contacter le Bureau national.

Relations du travail

par Sonia Dupuis

Il s'est passé beaucoup de choses dans le monde des relations du travail depuis mon dernier article. Une date d'arbitrage a été fixée pour un total global de dix arbitrages et huit ont été réglés avant ou lors du stade initial de l'arbitrage. Il y a eu une grande victoire et un arbitrage a été perdu.

Arbitrages

Griefs nationaux

Une date d'arbitrage a été fixée pour deux arbitrages. Le premier concernant la mise en œuvre du Modèle d'optimisation de la vente au détail (MOVD) (NA-13-002) et le second concernant le processus associé à la liste de relève (NA-14-003). Même si l'Association avait parlé à la Société afin de régler le grief avant l'audience d'arbitrage, la Société n'était pas prête à écouter ni à régler. L'Association a fait part à la Société à plusieurs reprises de sa frustration relativement au manque de discussions sérieuses avant l'arbitrage ce qui occasionnait donc des coûts inutiles. L'Association est très satisfaite du résultat final des protocoles d'entente, ce qui nous a permis de gagner précisément ce que nous souhaitions obtenir.

- **MOVD**

L'ACMPA a déposé ce grief lorsqu'elle a appris que Postes Canada avait commencé à avoir recours aux MOVD comme moyen pour réduire les heures des bureaux de poste sans tenir de consultations. Nous avons dit qu'avoir recours aux MOVD sans effectuer d'audits sur place était inapproprié. Nous avons aussi affirmé que le recours aux pourcentages cibles pour la réduction des heures sans évaluer les besoins de chaque bureau contrevenait à la convention collective.

En fin de compte, nous avons obtenu l'accord de Postes Canada pour ce qui suit :

- La Société n'a jamais eu l'intention de communiquer les cibles pour la réduction des heures dans chaque bureau de l'ACMPA;
- La Société a soutenu qu'elle pouvait établir des cibles pour la réduction du budget, et elle a raison, par contre, elle doit doter en fonction des exigences pour pouvoir opérer le bureau;
- Postes Canada nous informera de tout changement important au MOVD et consultera le Comité d'allocation des heures à la prochaine réunion.

- **Processus associé à la liste de relève**

La Société a lancé un nouveau processus associé à la liste de relève sans que l'Association ait eu la chance de faire part de son opinion ou de ses commentaires. Le processus proposé était une copie d'un processus actuellement utilisé dans une autre unité de négociation. L'Association a, à plusieurs reprises, informé la Société qu'elle n'appuyait pas le nouveau processus. L'Association a demandé que le processus soit arrêté jusqu'à ce que les parties en viennent à une entente. La Société a répondu qu'elle allait lancer le processus. Puisque la Société n'était pas prête à continuer les discussions et à mettre le processus en veilleuse

jusqu'à ce que les parties aient finalisé les discussions et soient parvenues à une entente, l'Association a déposé un grief national et a fixé la date d'audition devant un arbitre.

Les parties se sont rencontrées lors de l'audience d'arbitrage et ce n'est qu'à ce moment que la Société était prête à commencer à tenir des discussions sérieuses dans l'espoir de régler le grief sans devoir recourir à un arbitre.

Après quelques jours d'échanges, Postes Canada a convenu qu'à partir du 1^{er} avril 2015, elle reviendrait à sa pratique antérieure de prendre des mesures pour les absences planifiées et les absences non planifiées. Les maîtres de poste continueront de prendre de telles mesures. Plus de renseignements seront fournis sous peu. D'ici le 1^{er} avril, le processus amorcé par la SCP continuera d'être suivi.

Le seul changement est lorsqu'il y a besoin de doter un poste, une liste de relève sera fournie aux maîtres de poste pour que ceux-ci s'y réfèrent avant d'offrir le poste aux employés nommés pour une période déterminée. Encore une fois, ceci représente une grande victoire pour l'Association. Le processus que la Société avait lancé ne répondait pas aux besoins de nos membres et l'Association a indiqué clairement qu'elle n'accepterait rien qui avait un impact négatif sur nos membres. Nous remercions les sections pour leur soutien et d'apporter au Bureau national plus d'arguments pour convaincre la Société que ce nouveau processus ne pourrait nous être imposé sans que nous livrions bataille.

Griefs de section

L'année dernière, huit dates d'arbitrage ont été fixées. Le même scénario s'est produit quand la Société a refusé de revoir le dossier avant l'arbitrage afin de déterminer si les parties pouvaient en venir à une entente plutôt que de subir les frais associés à un arbitrage. Des huit arbitrages, six ont soit été réglés avant le début de l'arbitrage ou lors du stade initial de l'arbitrage. Il y a eu une victoire et un arbitrage a été perdu. Ce succès n'aurait pas été possible sans le soutien des sections lors de l'examen des griefs.

Fermeture le samedi

Nous avons reçu le résultat de l'arbitrage pour la fermeture le samedi à Terre-Neuve-et-Labrador. La décision stipule qu'en fermant le bureau de poste d'Englee le samedi, sans préalablement obtenir le consentement de l'Association, la SCP a contrevenu à la lettre d'entente concernant les heures de service le samedi. L'arbitre a ordonné à la Société de rétablir les heures de service le samedi au bureau de poste d'Englee et de verser aux employés, pour les heures qu'ils ont perdues, une indemnité dont la somme reste à déterminer. La Société a informé l'Association des conséquences du résultat de ce grief et a informé l'Association de ses intentions, une fois que les heures seraient rétablies et que le membre serait payé en conséquence. La SCP a déposé un grief contre l'ACMPA pour avoir indûment refusé de donner son approbation aux fermetures le samedi et elle cherche à obtenir compensation de l'ACMPA pour les frais associés à l'arbitrage, et réclame des dommages-intérêts généraux ainsi que des dommages-intérêts punitifs.

Une nouvelle année vient de commencer et à titre de votre officier national des relations du travail, je m'engage à continuer de travailler avec les sections pour examiner les griefs et pour tenir la Société responsable vis-à-vis de notre convention collective. Nous continuerons de nous battre pour vous, nos membres, et pour obtenir le respect que vous méritez.

Santé et sécurité

par Daniel Maheux

Dans l'édition du magazine *Le maître de poste canadien* de décembre 2014, nous avons parlé des procédures sécuritaires à suivre pour soulever des objets. Dans cette édition, et alors que la Société canadienne des postes continue ses efforts pour augmenter sa part du segment de marché de l'expédition de colis, nous traitons de la manipulation en toute sécurité de marchandises dangereuses. En gardant ceci à l'esprit, les membres de l'ACMPA doivent se familiariser avec l'Appendice « K » de la convention collective, ainsi que la section 1605 du Système du manuel de la Société (SMS).

Alors que les appendices de la convention collective donnent un aperçu des droits et privilèges des membres de l'ACMPA, le Système du manuel de la Société (SMS) donne des conseils sur les procédures à suivre lors de la manipulation de marchandises dangereuses. Plus particulièrement, la section 1605 du SMS nous donne de l'information sur les différentes dispositions à prendre pour la manipulation en toute sécurité des matières dangereuses. Cette section du SMS ainsi que tout matériel connexe devraient être révisés sur une base régulière par tous les employés des postes qui manipulent le courrier.

Rappelez-vous que la prévention des blessures et la sécurité en milieu de travail sont la responsabilité de tous. Ça commence avec vous!



In Memoriam

Du 1^{er} octobre 2014 au 28 février 2015

Mme Francine M. Daigle
Roxton Pond, Qc

Mme Carol Kluin
Fort Assiniboine, Alb.

Nos plus sincères condoléances à leur famille et amis.

Juste Pour Vous

par Dwayne Jones

La formation ***Juste Pour Vous*** se tiendra au cours de la semaine du 19 octobre 2015. C'est une formation de trois jours, du 20 au 22 octobre 2015, qui aura lieu à l'un des quatre sites (Charlottetown, la ville de Québec, Ottawa, et Edmonton) et où vous serez appelé à voyager les 19 et 23 octobre. Votre salaire sera versé par l'ACMPA. Veuillez surveiller les formulaires d'inscription qui seront envoyés à nos membres avec notre prochain Communiqué, le ou vers le **21 mai**.

N'oubliez pas que pour être considérés, les formulaires dûment remplis **doivent** être reçus à l'ACMPA au 281 Queen Mary, Ottawa (Ont.) K1K 1X1, **le ou avant le 30 juin** (*aucune demande reçue tardivement ne sera acceptée*).

Il y aura des participants provenant des huit sections de l'ACMPA et les candidats sélectionnés seront choisis par un tirage au sort parmi les formulaires reçus. Veuillez noter que les membres de l'ACMPA **qui ont déjà participé** à un cours ***Juste Pour Vous*** **ne sont pas admissibles**.

Nous sommes impatients de vous entendre et nous souhaitons bonne chance à tous ceux qui participent au tirage.

PHOTOS! PHOTOS! PHOTOS!

Nous aimerions créer un album avec des photos de l'ensemble de tous nos bureaux de poste partout au Canada. Aussi, une photo liée à l'ACMPA peut nous être envoyée et pourrait être choisie pour notre magazine ou autres publications. Si vous avez des photos, auriez-vous l'obligeance de nous les envoyer par courrier au 281 Queen Mary, Ottawa (Ont.), K1K 1X1, ou par courriel au mail@cmaa-acmpa.ca S.V.P.? Nous aimerions avoir un album aussi complet que possible, et avoir autant d'options que possible pour nos publications. Si vous avez déjà soumis une photo, merci !